

Accords signés !!! Et maintenant ??

■ Le mardi 25 mai 2010 à 22h30, 80 % des agents de la PIC Marseille Provence Alpes du site Vitrolles (*Zone les Estroublans*), puis à 02h00 du matin, la PIC Marseille Provence Alpes du site d'Arnavant (*Marseille 13014*) avaient débrayé suite à plusieurs alertes du personnel et du Syndicat SUD-PTT 13 auprès d'une direction qui depuis des mois faisait la sourde oreille ■ Le 03 juin arrêt des négociations sur les PPDC...

Pourquoi les agents ont-ils débrayé ?

Les personnels des deux centres ont fini par craquer, face à un management du site de Vitrolles de plus en plus provocateur et répressif, en sous effectifs constant sur les deux sites, des heures supplémentaires obligatoires sur le site d'Arnavant, des agents qui travaillent continuellement en distorsion fonctionnelle (*niveau de fonction*), non paiement des primes actées (*accord signé par l'ensemble des Organisations Syndicales*), remise en question des régimes de travail (*lui aussi, signé par les Organisations Syndicales*), et bien d'autres...

Près de 17h00 de négociation...

Le vendredi 28 mai 2010, l'ensemble des Organisations Syndicales ont été reçues à 10h00 afin de trouver une solution. Les négociations se sont déroulées jusqu'à tard dans la nuit et ont finies à 03h45 du matin le 29 mai. Les personnels des deux centres ont voté majoritairement en toute démocratie la reprise du travail dès 04h00 du matin.

Quelles avancées pour les agents ?

La direction de La Poste a bien été obligée de reconnaître que le management par le stress était bien présent, elle nous a garanti un recadrage, des formations pour les encadrants, des emplois supplémentaires ont été actés, des promotions vont être lancées dès le mois de juin, le respect d'affectation de 4 agents autour des machines est aussi réaffirmé, les heures supplémentaires se feront seulement sur la base du volontariat et non plus imposées.

Pour l'accompagnement du passage de nuit en jour, le DPIC appuiera les revendications du personnel, lors de la réunion (*commission de suivi*) prévue le 01 juin à la DOTC 13.



Le Syndicat SUD-PTT 13, même satisfait de ces avancées, veillera avec l'ensemble du personnel, au respect des engagements pris par la direction de La Poste.

**Les agents ont démontré une fois de plus que lorsqu'elle est globale,
la lutte paye toujours, les agents peuvent être fiers de ce qu'ils ont obtenu !**

Commission de suivi du 01 juin 2010...

Une commission de suivi sur l'accord fluidité (*primes, vacations supplémentaires, ...*) s'est déroulée le 01 juin à 10h00 à la direction du courrier (DOTC13) avec comme revendications :

- ☞ Des agents en 2 nuits sur 4 des CTC qui sont passé et qui passeront en jour au 03 juillet 2011 (perdant les heures de nuit suite aux CA, RC, CM, ...);
- ☞ Des agents qui sont affectés à la PPDC de la PIC site d'Arnavant ;
- ☞ Des agents du CTC de Rognac qui vont basculer au 15 juin en PPDC ;
- ☞ Des agents des brigades A, B, Mixte, 17h/24h, 17h30/23h30, Y', etc... ;
- ☞ Des agents de la distribution qui ont, par défaut (perdant leur tournée ou autre...) intégré la PIC du site d'Arnavant ;
- ☞ Des agents qui sont impactés par les PPDC (les Docks, Rognac et Vallée de l'Huveaune).

Fin de la séance vers 16h00 avec quelques avancées, mais la direction campe sur ses positions pour les points les plus sensibles !

Plénières des PPDC du 03 juin 2010...

Le jeudi 03 juin, devaient se dérouler les plénières de la PPDC de la Vallée de l'Huveaune, Rognac et les Docks. Bien sûr, toutes les Organisations Syndicales ont fait une déclaration préalable suite à la commission de suivi de l'accord fluidité du 01 juin.

Suite aux déclarations des Organisations Syndicales et face au mépris de la direction du courrier de la réalité du terrain pour élargir le périmètre CQC, l'ensemble des OS ont décidé de ne pas siéger aux plénières et ont demandées la tenue d'une « **CDSP de prévention de conflit** » qui a été programmée le lundi 07 juin à 10h00 à la DOTC 13.

CDSP du lundi 07 juin... Désaccord !!!

☞ Pour le paiement à 100% des heures de nuits pour les fonctionnaires comme les ACO, la direction reste ferme sur ses propositions : BRH de 2002 et cas par cas sur les 24 mois à venir ou passés.

☞ Pour l'élargissement du périmètre CQC, **refus de la direction** de faire évoluer l'accord fluidité pour intégrer les agents de la distribution (*restructuration de leur service, perte de leur tournée, incitation de la direction à postuler sur la PIC ou les PPDC...*).

☞ Pour les agents de la PPDC de la PIC site d'Arnavant, dont les régimes de travail n'ont pas été dénoncés lors de l'accord d'Arnavant (*signé le 10 mars 2009*), sont exclus des primes de l'accord fluidité et de la PIC.

☞ Pour les vacations supplémentaires, la brigade 17h30/23h27 ne percevra pas la ½ vacation comme pour la plupart des autres régimes. L'application stricte de l'accord n'est pas respectée.

☞ Pour les agents affectés à la PIC du site d'Arnavant, (*acté et signé dans l'accord*) les agents bénéficieront d'une majoration de 10% (*accord ZUS*) des indemnités géographiques et fonctionnelles.

Pour SUD, quelles avancées ...

A part pour une remise à niveau pour certains régimes de travail qui avaient été oublié ou non débattu lors des négociations de l'accord fluidité, La Poste a ni plus ni moins validé l'application de celui-ci. En revanche les belles paroles de l'ancien DRH comme quoi l'accord fluidité pourrait évoluer, ce sont envolées ...

**L'ensemble du personnel de la PIC a démontré qu'ensemble tout est et sera possible !
Les promesses de La Poste faites individuellement aux agents n'engagent que ceux qui y croient !**